



Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du jeudi 15 février 2024

Publié le : 06/03/2024

Membres du Bureau en exercice : 33

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni salle Robert SCHWINT – La City-4 rue Gabriel Plançon – 25000 Besançon, sous la présidence de Madame Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13

La séance est ouverte à 19h27 et levée à 20h37

Etaient présents : Mme Catherine BARTHELET, M. Gabriel BAULIEU, Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. René BLAISON, M. Nicolas BODIN (à compter de la question n° 15), M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 15), Mme Marie ETEVENARD, M. Marcel FELT, Mme Lorine GAGLILOLO (à compter de la question n° 44), M. Olivier GRIMAITRE, M. Yves GUYEN, M. Daniel HUOT, M. Denis JACQUIN, M. Aurélien LAROPPE (à compter de la question n° 18), M. Christophe LIME (à compter de la question n° 15), M. Yves MAURICE, M. Anthony NAPPEZ, M. Gilles ORY, Mme Françoise PRESSE, M. Franck RACLOT, M. Nathan SOURISSEAU, M. Fabrice TAILLARD, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, M. Benoit VUILLEMIN (à compter de la question n° 14), Mme Marie ZEHAF (à compter de la question n° 15)

Etaient absents : Mme Frédérique BAEHR, M. François BOUSSO, M. Gilbert GAVIGNET, M. Frank LAIDIE, M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Pascal ROUTHIER

Secrétaire de séance : M. Yves GUYEN

Procurations de vote : M. François BOUSSO donne pouvoir à Mme Lorine GAGLILOLO, M. Gilbert GAVIGNET donne pouvoir à M. Yves GUYEN, M. Frank LAIDIE donne pouvoir à M. Denis JACQUIN, M. Christian MAGNIN-FEYSOT donne pouvoir à M. René BLAISON, M. Jean-Paul MICHAUD donne pouvoir à Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. Pascal ROUTHIER donne pouvoir à M. Yves MAURICE

Délibération n°2024/2024.00005

Rapport n°5 - Réseau « entreprendre en Franche-Comté » - Soutien financier du Grand Besançon aux « Entrepreneuriales »

Réseau « entreprendre en Franche-Comté » - Soutien financier du Grand Besançon aux « Entrepreneuriales »

Rapporteur : Nicolas BODIN, Vice-Président

	Date	Avis
Commission 2	31/01/2024	Favorable

Inscription budgétaire	
BP 2024 et PPIF 2024-2028 "Promotion économique - Prospection"	Montant de l'opération : 3 000 €
Sous réserve du vote du budget 2024 et du PPIF 2024-2028	

Résumé :

Dans le cadre de sa stratégie de développement économique, Grand Besançon Métropole a fait de l'entreprenariat une priorité. Le présent rapport porte sur la demande de soutien financier à GBM du réseau « Entreprendre en Franche-Comté » pour l'organisation en 2024 des « Entrepreneuriales », dispositif de sensibilisation des étudiants à la création d'entreprise. Le montant de la subvention proposée est de 3 000 €.

I. Les Entrepreneuriales

« Les Entrepreneuriales » (Entrep') est une opération portée par le réseau « Entreprendre en Franche-Comté » qui a pour objectif de démystifier l'acte de créer une entreprise en accompagnant des étudiants à partir du niveau Bac + 2 à la concrétisation d'une idée nouvelle d'activité par l'intermédiaire d'un ensemble d'outils de formation mixant les connaissances et la pratique du terrain.

Les « Entrepreneuriales » agissent comme un concours permettant à de jeunes créateurs potentiels de s'appuyer sur un réseau d'experts (les parrains – marraines) et d'acquérir au final un bagage supplémentaire pour leur avenir professionnel.

II. Le principe pédagogique

Accompagnée mensuellement par des chefs d'entreprise, conseillée par les meilleurs spécialistes locaux en création d'entreprise, dotée d'un ensemble de ressources pédagogiques, chaque équipe, composée de 2 à 4 étudiants, teste son concept et élabore son projet d'entreprise au plus près des réalités économiques et financières.

Après 200 heures de travail, les étudiants remettent leur plan d'affaires par écrit pour évaluation. Dans un second temps, chaque équipe défend son projet à l'oral devant un jury composé d'un entrepreneur, d'un expert et d'un enseignant.

Enfin, une grande soirée de gala est organisée et récompense les étudiants qui concourent pour 8 catégories de prix :

- Prix « Gouvernance au féminin »
- Prix « Dream Team »
- Prix « Entreprendre autrement »
- Prix « Coup de coeur »
- Prix « Parcours d'entreprendre »
- Prix « Innovation »
- Prix « du Public »
- Prix « Les Entrep' »

III. Bilan de l'édition 2022-2023

- 35 équipes (147 étudiants) ont été sélectionnées en novembre 2022
- Origine des étudiants ayant participé : STGI, IMEA, ENSMM, UTBM, IAE, IUT, ISBA, ESTA, POLE FORMATION IT
- 25 équipes ont été nominées pour la soirée de clôture du 4 avril 2023
- 35 chefs d'entreprises se sont mobilisés durant l'année scolaire
- Un jury s'est tenu en présentiel pour permettre aux étudiants d'être évalués sur la présentation écrite et orale de leur projet
- Les lauréats ont été annoncés lors d'une soirée de remise des trophées à l'IUT Techn' Hom de Belfort.
- Comme chaque année, les projets touchent des domaines très variés : biotechnologie, microtechnique, TIC, restauration, e-commerce, services à la personne, développement durable, économie sociale... pour les marchés des entreprises ou des particuliers.

IV. Edition 2023-2024

Après le succès rencontré lors des éditions précédentes des « Entrepreneuriales », les partenaires du programme, réunis en comité de pilotage, ont exprimé le souhait de pérenniser ce programme de stimulation à l'entrepreneuriat destiné aux étudiants en fin de cycle d'études supérieures, porteurs de projets de création d'entreprise.

V. Budget prévisionnel

CHARGES	Prévision €	PRODUITS	Prévision €
Autres services extérieurs	60 400	Région BFC	15 000
Rémunérations intermédiaires et honoraires	35 000	Bpifrance	8 000
Déplacements et missions (soirées et prix)	19 000	CU du Grand Besançon	5 000
Autres services extérieurs (droits ANLE)	6 400	Pays de Montbéliard Agglomération	5 000
Charges de personnel	9 800	Entreprises	5 000
Charges fixes de fonctionnement	2 800	Total des produits	35 000
Total des charges	73 000	<i>Contributions volontaires en nature** (bénévolat chefs d'entreprise)</i>	73 000
<i>Emplois des contributions volontaires en nature** (bénévolat chefs d'entreprise)</i>	50 100	<i>Contributions volontaires en nature** (bénévolat chefs d'entreprise)</i>	50 100
TOTAL	123 100	TOTAL	123 100

Il est proposé de maintenir la participation de Grand Besançon Métropole pour cette nouvelle édition à 3 000 €.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur la participation financière du Grand Besançon, à hauteur de 3 000 €, pour la session 2023-2024 de l'opération « Les Entrepreneuriales », portée par le réseau « Entreprendre en Franche-Comté ».

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 24

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,



M. Yves GUYEN
Vice-Président

Pour extrait conforme,
La Présidente,



Anne VIGNOT
Maire de Besançon